

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1191

présenté par

M. Bothorel, M. Blanchet, Mme Degois, M. Sommer, Mme Hérin, Mme Mauborgne,
Mme Pascale Boyer, M. Morenas, M. Gaillard, Mme Rixain, Mme Vanceunebrock, M. Buchou,
M. Besson-Moreau, M. Marilossian, M. Perrot, Mme Le Peih, M. Rudigoz, Mme Tuffnell,
M. Anato, Mme Michel, M. Kerlogot et Mme Le Meur

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.